



Projet institutionnel

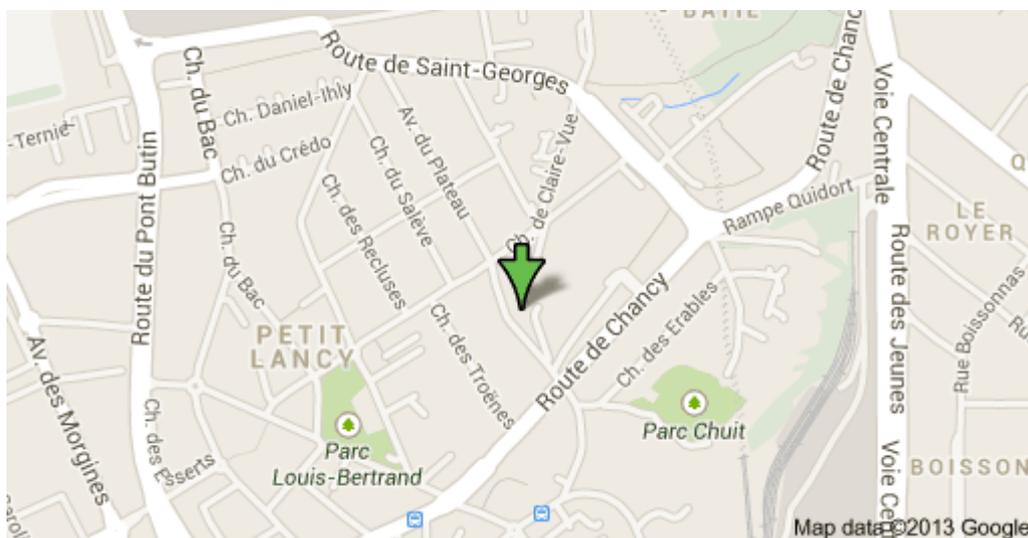
Avril 2014

Table des matières

1. La localisation	3
2. Le statut juridique	3
3. L'organisation des groupes.....	3
4. Les horaires et les fermetures institutionnelles	4
5. Les critères d'inscription et abonnements possibles	4
6. Le personnel	4
7. L'accès aux locaux	5
8. Le Parking	5
9. Les absences et les vacances des enfants	5
10. Les dépannages.....	5
11. Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant.....	6
12. Les partenaires extérieurs	6
13. La mission	6
14. La ligne directrice (pédagogique).....	6
15. Les besoins de l'enfant	7
16. Les valeurs institutionnelles	8
17. L'adaptation	9
18. Les accueils et les retrouvailles.....	10
19. L'alimentation	10
20. La santé.....	11
21. Le Sommeil	11
22. Le Jeu et les animations.....	12
23. Les sorties	12
24. Les anniversaires.....	12
25. Les photos et films	13
26. Le site internet	13

1. La localisation

L'Espace de Vie Infantile (EVI) du Plateau se trouve sur l'avenue du Plateau numéro 4 au Petit-Lancy. Il s'agit d'un bâtiment en bois vert qui se trouve dans le parc Emile Dupont. Un parking dépose-minute se trouve à l'arrière du bâtiment réservé aux parents pour amener et chercher leurs enfants, ainsi qu'aux employés.



Transports publics : Tram 14 arrêt Quidort ou Petit-Lancy

2. Le statut juridique

L'EVI du Plateau est une association à but non lucratif dont les parents sont membres. L'association est gérée par un comité constitué principalement de parents. Elle est subventionnée par la Ville de Lancy.

3. L'organisation des groupes

Nous accueillons 60 enfants par jour répartis dans 5 groupes en fonction de l'âge :

Chenilles
6 bébés
âgés de 4 à 6 mois

Mille-Pattes
10 petits
âgés de 7 à 14 mois

Ecureuils
11 enfants
âgés de 15 mois à 2 ans

Coccinelles
16 enfants
âgés de 2 à 3 ans

Papillons
17 enfants
âgés de 3 à 4 ans

4. Les horaires et les fermetures institutionnelles

La crèche est ouverte de 7h à 18h30.

Les fermetures institutionnelles sont les suivantes :

- Noël : 2 semaines (vacances scolaires genevoises)
- Pâques : 10 jours (du vendredi saint au vendredi suivant)
- Été : 3 semaines (entre juillet et août)

5. Les critères d'inscription et abonnements possibles

L'EVE du Plateau est réservé aux familles habitant sur la commune de Lancy ou y travaillant. Les deux parents doivent obligatoirement avoir une activité professionnelle.

Les enfants doivent être inscrits sur la liste d'attente de l'institution avec ensuite une confirmation tous les 3 mois. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée sur la liste d'attente. Nous tenons également compte du délai entre l'inscription et la date de naissance ou le terme prévu.

29 places sont réservées pour les employés de Procter et Gamble.

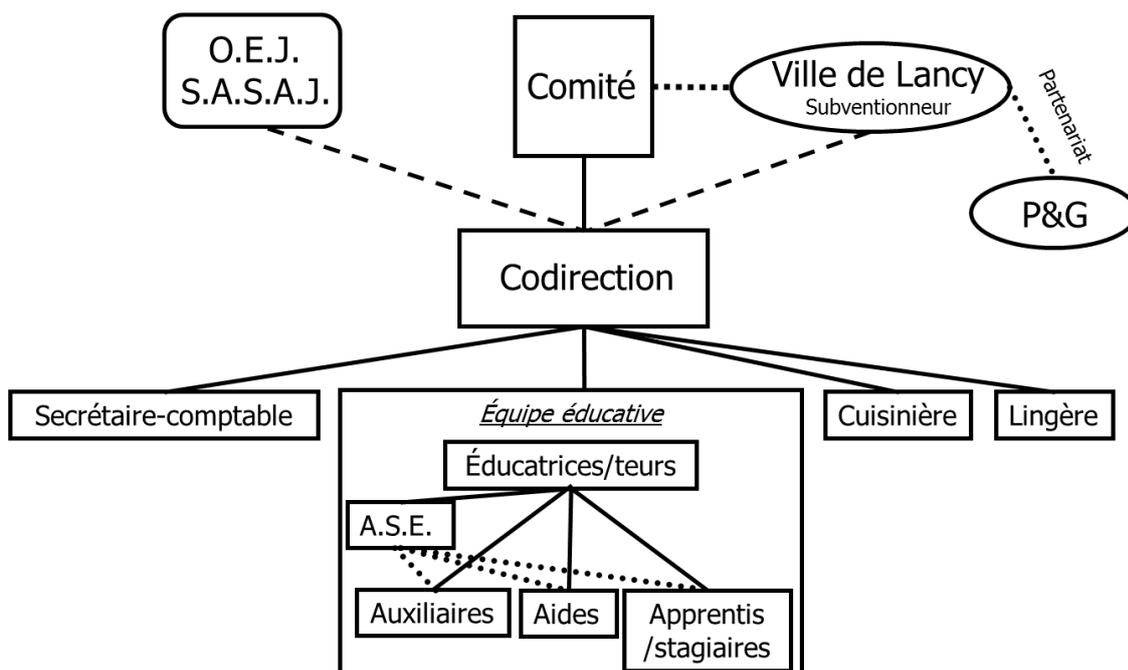
Plusieurs abonnements sont possibles :

- 60% : uniquement le matin avec le repas (7h-12h30)
- 75% : matin avec repas et sieste (7h-14h)
- 50% : uniquement l'après-midi (13h30-18h30)
- 100% : journée complète (un maximum de 9 heures par jour)

Les jeunes enfants ne devraient pas vivre en collectivité plus de 9h à 9h30 par jour au maximum. En effet, la collectivité génère une fatigue malgré nos efforts pour maintenir un environnement adapté à chaque âge. Le rythme de vie est différent qu'en famille et engendre davantage de tensions et de stress.

6. Le personnel

Organigramme de l'Espace de Vie Infantile du Plateau



Direction :

- 2 postes de codirecteur/trice à 60%

Personnel administratif :

- 1 poste de secrétaire-comptable à 50%

Personnel éducatif :

- 10.65 postes d'éducateur/trice-s diplômé/e-s
- 3.6 postes d'assistant-e-s socio-éducatif/ve-s ou d'auxiliaires
- 1.85 poste d'aides

Personnel technique :

- 1 poste de cuisinière à 90%
- 1 poste de lingère à 50%
- 1 poste d'aide de cuisine à 10%

7. L'accès aux locaux

L'accès à l'institution est réservé aux familles. Un système digicode est mis en place à la porte d'entrée et un code est transmis à chaque famille qui est tenue de ne pas le divulguer à des tiers (sauf personnes autorisées à prendre en charge l'enfant).

Les sorties aux extrémités du bâtiment sont exclusivement réservées au personnel.

8. Le Parking

Des places « dépose-minute » sont à la disposition des parents pour amener ou rechercher leurs enfants. Ces places ne peuvent pas être utilisées pour un parking d'une plus longue durée. La sécurité municipale gère cet espace et dépose des amendes en cas de non-respect de cette règle.

9. Les absences et les vacances des enfants

Si l'enfant est absent pour une raison non prévisible, nous remercions le parent de nous informer le jour-même avant 9h. Ceci nous permet de mieux organiser la journée et de prévenir la cuisine.

Par ailleurs, un formulaire « vacances » est disponible à l'entrée pour les familles afin de transmettre les absences prévues, ceci permet une meilleure gestion des groupes.

10. Les dépannages

Pour les enfants accueillis à temps partiel, il est possible de demander, en cas de besoin occasionnel, des journées d'accueil supplémentaires, appelées « dépannage ». Ces demandes se font avec les éducateurs/trices du groupe concerné en fonction des places disponibles.

Tous les dépannages sont comptabilisés sur la facture du mois suivant selon le même barème.

Pour information, il n'est pas possible de faire des échanges de jours de présence. Tous les jours supplémentaires sont facturés comme dépannages.

11. Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Lors de l'inscription puis à chaque rentrée scolaire, les parents doivent préciser par écrit le nom des personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Cette liste de personnes peut être modifiée dès que le parent le souhaite et qu'il en informe l'équipe éducative.

Si, exceptionnellement, une nouvelle personne ne figurant pas sur la liste doit venir chercher l'enfant, les parents doivent avertir l'équipe éducative.

L'équipe éducative peut en tout temps demander les papiers d'identité à la personne venant chercher l'enfant si elle ne la connaît pas.

12. Les partenaires extérieurs

En fonction de nos questionnements, il peut arriver que l'équipe éducative souhaite un avis extérieur par rapport au développement d'un enfant. Dans ces situations, les parents concernés sont mis au courant de nos questionnements. Avec leur accord, nous collaborons alors avec différents services extérieurs publics en fonction de nos besoins :

- Le Service Santé de la Jeunesse et de l'Enfance (SSEJ), constitué d'infirmières, de psychomotriciennes, de diététiciennes et de médecins pour les questions concernant la santé et le développement de l'enfant.
- Le Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (SPEA) à travers la Guidance, rassemblant des psychologues, des psychiatres et des logopédistes concernant le développement socio-affectif, cognitif et langagier de l'enfant.
- Le Service éducatif itinérant (SEI), formé de psychologues concernant le développement de l'enfant et souvent en lien avec une demande de la famille.

13. La mission

Accueillir les enfants d'âge préscolaire dont les parents travaillent en leur procurant un environnement stable, chaleureux et propice à un développement harmonieux.

14. La ligne directrice (pédagogique)

Nous axons principalement notre pédagogie sur la place centrale donnée à l'enfant. Comme le souligne la pédagogie « jouer c'est magique », l'adulte est le « metteur en scène » afin que l'enfant puisse jouer librement. Nous sommes très attentifs à offrir à l'enfant une multitude d'occasions pour jouer, explorer, faire des découvertes dans un milieu sécurisant et sécurisé.

Ainsi, une attention particulière est offerte à chaque enfant pour évaluer ses besoins, ses compétences et ses intérêts pour y répondre de manière adéquate. La construction de l'estime de soi fait partie des valeurs mises en évidence dans notre institution. L'équipe accompagne chaque enfant, nous valorisons les compétences et les progrès de chacun, accompagnons l'enfant pour qu'il trouve lui-même la solution aux problèmes ou difficultés rencontrées.

Le partenariat avec les familles fait également partie de nos priorités. Nous proposons diverses situations de rencontre avec les familles, de manière formelle ou informelle. Tous les jours, nous faisons le maximum pour être à l'écoute des parents et répondre à leurs attentes et demandes. Nous accueillons des enfants de cultures très variées et essayons de valoriser ces différences pour enrichir le quotidien.

15. Les besoins de l'enfant

Afin de construire notre projet pédagogique en équipe, nous avons mis en évidence les besoins fondamentaux de l'enfant d'âge préscolaire auxquels nous tentons de répondre :

Besoins physiologiques

- Manger et boire
- Dormir, se reposer
- Être au propre
- Bouger

Besoin de sécurité affective et physique

- Continuité dans le lien
- Relations stables et chaleureuses
- Repères (personnes, lieu/espace, temps)
- Limites
- Environnement sain et sûr
- Lui montrer qu'on lui fait confiance

Besoin d'avoir des expériences adaptées à son développement et son individualité

- Jouer, explorer, faire des expériences, découvrir, manipuler, expérimenter dans tous les domaines du développement
- Avoir le temps nécessaire de faire à son rythme
- Pouvoir répéter, refaire les expériences pour intégrer

Besoin de différenciation, de construire son identité (estime de soi)

- Être reconnu comme une personne unique et importante
- S'exprimer librement
- Être respecté
- Faire partie du groupe et être en relation
- Être valorisé, encouragé
- Être en lien avec la famille et respecter les valeurs familiales par les professionnels

16. Les valeurs institutionnelles

Afin d'offrir un travail de qualité auprès des enfants, nous avons défini en équipe nos valeurs professionnelles que nous mettons en œuvre dans les différents moments de vie à la crèche.

• **L'enfant est au centre des préoccupations et des échanges**

Le bien-être de l'enfant est la priorité institutionnelle. L'adulte est garant d'offrir un environnement secure (affectif et physique/matériel) permettant à l'enfant de se développer harmonieusement.

La bienveillance envers l'enfant et sa famille ainsi qu'une communication de qualité sont des conditions incontournables pour l'épanouissement de l'enfant en collectivité.

L'organisation de la journée tient compte du développement de l'enfant, de la réalité du groupe et des intérêts de chacun.

• **Le respect de la personnalité de l'enfant**

Chaque enfant est unique. De ce fait, les besoins, les compétences, les intérêts et le rythme varient d'un enfant à un autre. L'observation permet à l'équipe éducative de connaître chaque enfant dans son individualité au sein de la collectivité.

L'adulte soutient l'enfant dans le développement de ses compétences en lui offrant des occasions variées lui permettant de répondre à ses besoins et ses intérêts dans le respect de son propre rythme. Ainsi, la prise en charge est adaptée à chacun.

Le professionnel s'appuie sur ses connaissances théoriques du développement de l'enfant pour identifier les compétences, les défis et les difficultés de chaque enfant.

• **Favoriser l'estime de soi**

L'estime de soi est un atout majeur pour la vie de chacun. Le jeune enfant est en pleine construction de sa personnalité et donc de la confiance en soi. Ce processus démarre dès les premières expériences et l'attitude bienveillante de l'adulte est structurante.

L'adulte accompagne l'enfant dans l'expression, la compréhension, puis l'acceptation de ses propres émotions. Il l'accompagne également dans l'expression et la compréhension de ses besoins et de ses intérêts.

Le soutien, l'accompagnement, l'encouragement et la valorisation font partie intégrante du travail éducatif de l'équipe.

L'adulte montre à l'enfant qu'il a confiance en lui et en ses compétences. Il l'accompagne pour trouver petit à petit les ressources internes lui permettant de gérer les situations plus délicates ou nouvelles.

La communication offerte à l'enfant est bienveillante, chaleureuse et stable, les mots utilisés sont positifs et soutenant.

L'adulte propose à l'enfant des défis surmontables, ni trop simples, ni trop compliqués pour développer le sentiment de compétences et de fierté chez l'enfant, outil indispensables à l'estime de soi.

- **Le plaisir est au cœur des apprentissages**

Le plaisir est le meilleur moteur dans le développement de l'enfant. Si l'envie est présente, l'enfant fera de nouvelles expériences, sera prêt à relever toutes sortes de défis surmontables et investira pleinement le jeu.

L'adulte est attentif à bien prendre en compte les intérêts des enfants pour enrichir ses compétences et le faire participer aux diverses animations proposées. La curiosité naturelle de l'enfant est un excellent carburant pour diversifier les activités proposées. Afin d'être un acteur investi, la possibilité de choisir sera offerte à l'enfant au maximum.

L'expression de la créativité de l'enfant est une volonté pédagogique, l'adulte valorise, encourage et soutient l'enfant pour qu'il puisse laisser libre cours à son imagination.

- **La reconnaissance du rôle parental**

Les parents sont les 1ers éducateurs de leur enfant et l'équipe éducative respecte ce postulat. Les parents connaissent bien leur enfant, dans des situations variées. Les professionnels ont un regard complémentaire, axé sur les compétences de l'enfant en collectivité et en dehors de son milieu familial avec des connaissances théoriques sur le développement de l'enfant.

Régulièrement, le référent rencontre les familles pour échanger les expériences vécues avec l'enfant et faire part de ses observations. Le partenariat et la construction commune restent une priorité de l'équipe. Cependant les choix quant à la prise en charge de leur enfant hors de l'institution appartiennent aux parents et l'équipe se doit de respecter les décisions de ceux-ci.

17. L'adaptation

Lors de sa toute première arrivée au sein de la collectivité, l'enfant va vivre ses premières séparations en étant accueilli dans un nouveau lieu qu'il ne connaît pas et il sera pris en charge par des professionnels qui sont des personnes qu'il n'a jamais vues. Un temps d'adaptation progressive est donc nécessaire afin de permettre à chaque enfant et à chaque famille d'apprivoiser les espaces, les personnes et les rythmes de la vie en collectivité.

Pour cette raison, nous demandons aux parents de prévoir environ 2 semaines durant lesquelles l'enfant sera accueilli à temps très partiel afin de se familiariser, petit à petit, à son nouvel environnement. Cette période permet également aux parents de faire connaissance avec l'équipe qui s'occupera de leur enfant ainsi que de découvrir les pratiques institutionnelles.

Avant l'adaptation, une rencontre est organisée avec les parents, l'éducatrice référente et la direction. Ce moment permet de faire connaissance avec les habitudes de l'enfant ainsi que ses intérêts. C'est également l'occasion de présenter l'institution, la visiter et de répondre aux questions des parents. L'enfant peut tout à fait assister à cette première rencontre.

Le premier jour d'adaptation, l'enfant vient dans son « groupe » en compagnie d'un ou des 2 parents (également possible avec une autre personne bien connue de l'enfant). Il va alors participer, avec ses parents, à quelques jeux, à un moment de contact avec les autres enfants et les adultes du groupe puis il repartira avec sa famille.

Les jours suivants, l'enfant restera sans ses parents (ou la personne l'accompagnant) pour des périodes dont la durée augmente progressivement (de 10 minutes à quelques heures par la suite) jusqu'à ce qu'il soit prêt à passer des demi-journées ou des journées entières

dans l'institution. Le reste de la journée est pris en charge par la famille, ce qui implique que les parents prévoient une organisation pour la garde de leur enfant durant cette période.

La durée d'adaptation varie selon les enfants et demande une participation active de la part des parents. Elle contribue à donner confiance à l'enfant en son nouvel environnement et la certitude qu'il retrouvera ses parents.

Ce temps de préparation est essentiel et peut également aider les parents à se séparer de leur enfant et à faire progressivement confiance à l'équipe éducative. Si les partenaires, parents et éducatrices coordonnent leurs pratiques, le temps d'adaptation va se dérouler dans les meilleures conditions possibles en respectant les besoins de l'enfant.

18. Les accueils et les retrouvailles

Les accueils du matin se font de 7h à 9h et ceux de l'après-midi de 13h30 à 14h. Durant le temps d'accueil, les espaces sont organisés en jeux libres et l'équipe éducative est disponible pour accueillir l'enfant et son parent. Après 9h, un temps de collation est proposé aux enfants et l'équipe éducative est occupée avec les enfants déjà présents. De ce fait, les adultes sont moins disponibles pour accueillir l'enfant et son parent qui arrivent.

Les retrouvailles avec les parents se font à différents moments selon l'inscription de l'enfant :

- Les enfants fréquentant la crèche le matin (60%) avec le repas partent entre 12h et 12h30.
- Les enfants fréquentant la crèche le matin à 75% avec le repas et la sieste partent entre 13h30 et 14h.
- Les enfants fréquentant la crèche à la journée (100%) ou l'après-midi (50%) partent entre 16h30 et 18h30.

L'institution ferme à 18h30 précises et il est impératif que les parents arrivent 10 minutes avant la fermeture afin de recueillir les informations concernant la journée de leur enfant et de prendre le temps de le retrouver.

Lors des retrouvailles, pour des raisons de sécurité, les parents doivent toujours signaler le départ de l'enfant à l'éducatrice présente. Cela est d'autant plus important lorsque les enfants sont dans le jardin ou sur la terrasse. Le parent est responsable de son enfant dès le moment où il le retrouve.

19. L'alimentation

Les menus bénéficiant du label « Fourchette Verte » affichés sur le panneau sont élaborés par la cuisinière en collaboration avec une diététicienne du SSEJ. Ils prennent en compte les besoins particuliers des jeunes enfants. De ce fait, aucun sucre n'est ajouté aux tisanes, yogourts, etc. et aucun sel n'est utilisé pour les légumes des bébés.

Ce sont les parents qui introduisent les nouveaux aliments et qui informent ensuite l'équipe éducative afin qu'ils soient proposés à la crèche.

Pour les groupes des petits, nous suivons le rythme de l'enfant. Pour les plus grands, un repas collectif est proposé entre 11h et 11h30.

Une collation composée de fruits frais et d'une boisson (eau ou tisane) est proposée le matin.

Un goûter composé de fruits frais, d'une boisson (eau, tisane, jus ou lait) ainsi qu'un féculent (tartine, cake, galette de riz, céréales, etc.) est proposé l'après-midi.

Les différents plats sont présentés sur la table à laquelle 5/6 enfants sont attablés avec un adulte. Chaque enfant est encouragé à goûter tous les aliments dans une démarche d'ouverture mais sans pression pour que le repas reste un moment convivial. Le dessert fait partie intégrante du repas.

Si un enfant doit bénéficier d'un régime alimentaire spécial, les parents doivent fournir un certificat médical et remplir les fiches spécifiques émises par le SSEJ.

Les menus sont affichés sur le panneau dans l'institution et sont également disponibles sur le site internet www.eveplateau.ch

20. La santé

Nous nous référons aux recommandations émises par le Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse (SSEJ) en ce qui concerne la santé.

En fonction des symptômes de maladie de l'enfant, ce dernier peut être accueilli ou non en institution. L'équipe éducative se base également sur l'état général de l'enfant pour évaluer sa capacité à vivre une journée en collectivité malgré la maladie. Si l'état général de l'enfant nécessite une prise en charge individuelle, les parents sont avertis par téléphone et ils doivent s'organiser pour venir chercher rapidement leur enfant.

L'équipe éducative signalera par téléphone aux parents les informations relatives à la santé (fièvre, toux, douleurs, vomissements, diarrhées, apathie, etc.) durant la journée si nécessaire. **Afin de garantir un soutien à l'enfant, les parents doivent impérativement être joignables en tout temps.**

L'institution peut administrer des médicaments ou des soins spécifiques mais les familles doivent indiquer sur un document écrit et signé, le nom du médicament, le dosage prescrit et l'heure de l'administration. **Pour chaque médicament sous ordonnance, il doit être apporté dans l'emballage d'origine, avec l'étiquette de la pharmacie mentionnant le nom de l'enfant et la posologie prescrite, faute de quoi le médicament ne pourra pas être administré. Pour les médicaments sans ordonnance, l'emballage d'origine ainsi que la notice d'utilisation sont obligatoires pour que l'équipe puisse l'administrer.**

Si l'enfant a reçu un médicament à la maison avant l'arrivée à la crèche, il est important de le transmettre à l'équipe éducative afin d'éviter un surdosage.

Les règles de santé en collectivité prévoient l'éviction temporaire lors de certaines maladies infectieuses et dans certains cas d'épidémie. Si tel est le cas, les parents concernés sont avertis.

En cas d'allergie avérée, un projet d'accueil individualisé est mis en place en collaboration avec les parents et l'infirmière du SSEJ spécifiant les symptômes ainsi que la prise en charge.

21. Le Sommeil

Pour tous les enfants d'âge préscolaire, les temps de repos sont essentiels pour favoriser un bon développement.

Les trois groupes des plus petits « Chenilles », « Mille-pattes » et « Ecureuils » disposent d'une salle spécifique pour les siestes, ce qui permet de privilégier un temps de repos adapté à chaque enfant en fonction de son besoin.

Le repos chez les plus grands (« coccinelles » et « papillons ») se déroule après le repas de midi. Le temps de sieste est mis en place pour tous les enfants, même les plus grands

qui, suivant les besoins, se reposent uniquement. De manière générale, nous ne réveillons pas les enfants qui peuvent ainsi se reposer selon leur besoin spécifique. Toutefois, des situations particulières peuvent être discutées avec les parents et des recherches de solution pourront alors être faites conjointement.

22. Le Jeu et les animations

Le jeu est au centre des actions de l'équipe éducative car il permet à l'enfant de découvrir, d'explorer, d'expérimenter du matériel ou des matières mais aussi de créer des liens et de se faire sa place au sein du groupe. A travers le jeu, l'enfant exprime également les diverses émotions qu'il vit au fil de la journée. Les affirmations : «**le jeu est le travail de l'enfant** » ou «**jouer c'est magique** » expriment bien l'importance de situer le jeu au centre des pratiques auprès des très jeunes enfants.

Dans chaque groupe, des temps de jeux libres et des moments d'animation plus spécifiques sont proposés quotidiennement aux enfants en fonction de leurs compétences et de leurs intérêts.

Au fil des ans, les propositions se diversifient et nous valorisons le bien-être de l'enfant dans chaque situation mais aussi la prise d'autonomie.

Afin de favoriser les contacts entre les enfants d'âges différents, des réunions collectives ou des animations en petits groupes décloisonnés peuvent être organisées et animées par l'équipe éducative. Ces moments peuvent également être l'occasion de proposer une activité collective à une fratrie.

Dans le cadre de leurs jeux et de leurs interactions, les enfants utilisent parfois des moyens agressifs envers les autres (morsures, griffures, coups, cheveux tirés). Les éducatrices mettent tout en œuvre pour anticiper, prévenir et éviter ces situations conflictuelles. Par conséquent, au cas où un geste plus agressif se produirait, les parents des enfants impliqués seront informés par l'éducatrice référente ou l'éducatrice présente mais nous ne communiquerons pas le nom de l'enfant « agresseur » puisque seule l'équipe éducative est habilitée à régler les problèmes relationnels. Par ailleurs, des mesures éducatives seront définies afin d'éviter ce genre de problème.

23. Les sorties

L'équipe éducative propose des sorties quotidiennes aux enfants, que ce soit dans le jardin de l'institution, la terrasse, les nombreux parcs environnants, le quartier, etc. et cela quel que soit le temps. Par ailleurs, une sortie avec les transports publics (TPG, mouette genevoise et CFF) peut être organisée.

Pour les autres sorties particulières, une information écrite est transmise à l'avance aux parents concernés.

Nous disposons de plusieurs poussettes à 2, 3 et 4 places pour les bébés, de deux chariots de 6 places pour les petits et les plus grands sont incités à marcher régulièrement.

Afin de permettre aux bébés et aux enfants de s'aérer tous les jours, nous remercions les parents de prévoir des vêtements et des chaussures adaptés à la saison.

24. Les anniversaires

Nous pouvons marquer au sein de notre collectivité ce moment important dans la vie des jeunes enfants. Les parents peuvent apporter une brioche, un gâteau ou un cake selon l'âge de l'enfant et déterminer avec l'équipe le jour pour fêter. Nous remercions les

parents de nous transmettre les ingrédients utilisés dans la préparation en cas d'allergie dans le groupe.

S'ils le souhaitent, les parents peuvent apporter des ballons ou de petits jeux qui seront utilisés avec les enfants du groupe. Par contre, afin de respecter le choix de chaque famille, nous n'acceptons aucun paquet (bonbons ou autres petits cadeaux) déposés aux vestiaires des enfants.

25. Les photos et films

Il est possible que les enfants soient pris en photos ou filmés au sein de l'institution. Ces images sont uniquement utilisées à l'usage interne, pour des réunions de parents, pour les cahiers de vie des enfants ou pour le site internet (avec code d'accès uniquement).

Les parents signent une autorisation pour ces images. Pour les parents qui ne le souhaitent pas, nous ne prenons alors aucune photo de leur enfant.

26. Le site internet

Un site internet est à disposition des parents. Il comporte toutes les informations concernant le fonctionnement de la crèche ainsi que les documents utiles.

De plus, un espace privé est destiné aux parents, avec un code d'accès. Vous y trouverez les photos des enfants (avec l'accord préalable des parents), la présentation du groupe, etc.

Espace de Vie Enfantine du Plateau

Avenue du Plateau 4

1213 Petit-Lancy

Tél : 022.879.93.30

Fax : 022.879.93.31

Mail : eveplateau@lancy.ch

Site : <http://www.eveplateau.ch>

	CHENILLES	022.879.93.32
	MILLE- PATTES	022.879.93.33
	ECUREUILS	022.879.93.34
	COCCINELLES	022.879.93.35
	PAPILLONS	022.879.93.36